INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR *Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.*

ERASMUS MICRO CAP EURO – Part R (ISIN FR0013294964)

Cet OPCVM est géré par ERASMUS GESTION.
L'OPCVM est soumis au droit français

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La classification du fonds est « Actions des pays de la Zone Euro ». Il a pour objectif d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle de l'indicateur de référence MSCI EMU Micro Cap dividendes réinvestis, sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans. ERASMUS MICRO CAP EURO est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme à travers son exposition sur les marchés des actions de la Zone Euro de petites et très petites capitalisations boursières de tous secteurs.
L'approche d'investissement combine une analyse « top-down » afin de définir le taux d'exposition au marché et « bottom-up » afin de sélectionner les entreprises au sein des thématiques d'investissement.
Au moins 75% de l'actif du fonds est investi dans des entreprises de moins de 350 millions d'euros de capitalisation boursière au moment de l'investissement et qui, d'une part, occupent moins de 5 000 personnes et qui, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.
Les gérants définissent pour la période en cours, plusieurs thèmes d'investissement en fonction de l'environnement macroéconomique et boursier, suivant lesquels les entreprises composant l'actif du fonds sont sélectionnées. Ces thèmes sont le reflet des convictions des gérants et s'orientent vers des zones économiques, des secteurs d'activités ou styles de gestion. La sélection des gérants repose alors sur l'analyse fondamentale des sociétés avec prise en compte des niveaux de valorisation. Cette analyse est complétée par des rencontres régulières avec les managements afin d'appréhender leur réalité opérationnelle et de comprendre leur stratégie.
Les actions sélectionnées doivent, au regard de l'analyse de l'équipe de gestion, présenter au moment de leur entrée en portefeuille un potentiel de valorisation minimal. Une fois en portefeuille, elles peuvent y rester si leur potentiel de valorisation, revu périodiquement, reste d'un niveau satisfaisant. Ce potentiel de valorisation représente l'analyse de l'équipe de gestion mais n'exclut pas un risque de baisse ou de valorisation moins importante.
Afin de respecter les règles d'éligibilité au PEA et au PEA PME, le fonds sera en permanence investi à hauteur de 75% au minimum de son actif en actions et autres titres des marchés des pays de la Zone Euro.
En complément, la gestion peut être élargie aux actions des places étrangères hors Zone Euro dans la limite de 10%.
Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le FCP pourra également comprendre dans la limite de 10% de son actif, des actifs obligataires, titres de créance ou instruments du marché monétaire libellés en euro, des produits monétaires et des OPCVM monétaires de la zone Euro.
Des instruments dérivés peuvent être utilisés à titre de couverture ou d'exposition au risque actions. Le fonds pourra ainsi être surexposé via l'utilisation de produits dérivés jusqu'à 100% de son actif net.
Le fonds peut investir en parts d'OPCVM dans la limite de 10% de son actif net.

Affectation des revenus : Capitalisation.
Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.
Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour ouvrable jusqu'à 11h15 (heure de Paris) auprès de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée à partir des cours de clôture du même jour.
Fréquence de valorisation: Journalière.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

L'indicateur de risque de niveau 6 reflète principalement le risque de marché des actions de la Zone Euro dans lequel le fonds est investi. Ce fonds ne bénéficie pas de garantie en capital.
Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique ne peuvent pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur sont les suivants :

- Risque de liquidité : Si les volumes échangés sur les marchés sont très faibles, toute opération d'achat ou de vente peut entrainer sur ces marchés d'importantes variations de prix auxquelles les positions peuvent être amenées à être liquidées.

La survenance de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

- Risque lié aux instruments dérivés : L'utilisation de produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres et de VL plus importants dans votre portefeuille.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris ceux liés à la commercialisation et à la distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4 %**
Frais de sortie	**Néant**

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci soit investi. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	**2,51 % (*)**

(*) Ce chiffre correspond aux frais pour l'exercice clos au 31/12/2018 et peux varier d'une année à l'autre.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**0 % (**)**

La commission de surperformance est variable et égale à 20% de la surperformance du fonds par rapport au MSCI EMU Micro Cap dividendes réinvestis. Elle n'est prélevée que si la performance du fonds est positive et supérieure à la performance de l'indice.

(**) Ce chiffre correspond aux frais pour l'exercice clos au 31/12/2018 et peut varier d'une année à l'autre.

Les frais courants ne contiennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section Frais et commissions du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.erasmusgestion.com.

PERFORMANCES PASSEES

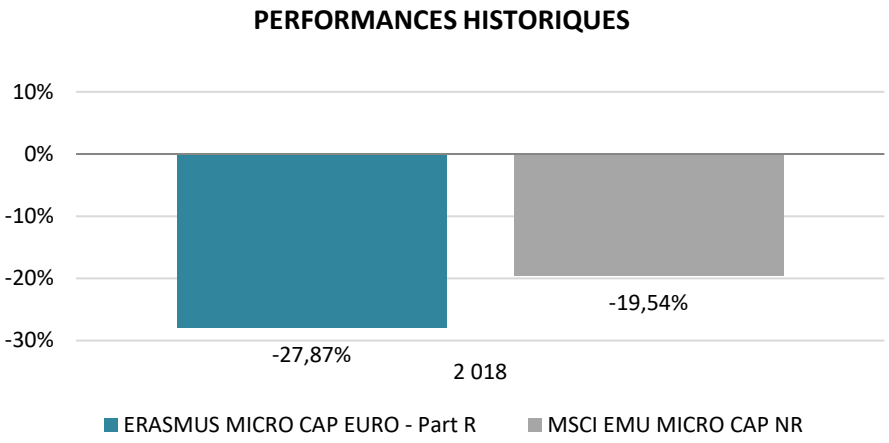

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de surperformance prélevées sont inclus dans le calcul des performances passées. La performance de l'OPCVM est calculée dividendes nets réinvestis.

Date de création de l'OPCVM : 15/12/2017

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM et de l'indicateur de référence : Euro

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, 9 rue du Débarcadère - 93500 PANTIN.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont disponibles sur le site www.erasmusgestion.com ou sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande du porteur en contactant ERASMUS GESTION au 01 71 70 43 10 ou par e-mail à contact@erasmusgestion.com ou par courrier au 14 rue de Marignan, 75008 PARIS.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès d'ERASMUS GESTION ou sur le site www.erasmusgestion.com.

Fiscalité : OPCVM éligible au PEA et PEA PME. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseil.

Responsabilité : La responsabilité d'Erasmus Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion ERASMUS GESTION est agréée en France et règlementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Politique de rémunération actualisée : Politique de rémunération actualisée : Les détails de la politique de rémunération actualisée, dont, notamment, une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, sont disponibles sur http://www.erasmusgestion.com . Un exemplaire papier peut être obtenu gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13 mars 2019.